

## RÉUNION DU 3 OCTOBRE 2018



L'an deux mil dix-huit, le trois octobre, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme THUMEREAU Brigitte, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

### Étaient présents :

Mme PIGEON Martine, M. BARTHELEMY Ludovic, adjoints ;

M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme TAUVEL Martine, Mme CLAEREBOUDT Claire, Mme BROUTE Karine, Mme FLOURY Sandra, M. GUILLAIN Alain, Mme LEFRANCOIS Nadine et M. MALO Jean-Claude.

Absents-excuses : M. PERIER Philippe, M. LECARPENTIER Christian, M. ORENGE Ludovic.

Absent : M. JASSAK Julien.

Les procurations suivantes ont été données par écrit :

\* M. PERIER à Mme THUMEREAU

\* M. LECARPENTIER à Mme FLOURY

\* M. ORENGE à Mme CLAEREBOUDT

Madame CLAEREBOUDT a été élue secrétaire de séance.

A la lecture du compte-rendu, Mme FLOURY signale que les problèmes de connexion Internet concernent le secteur du Hertelay et non que son habitation. Après cette observation, le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS (n°1/10-2018)**

Fêtes Cérémonies : Mme FLOURY distribue à chaque conseiller des affiches pour le Marché de Noël et demande à chacun de l'aider à faire de la publicité et à trouver des exposants différents des années précédentes. Le thème est « découverte Crèche Vivante » avec différentes animations (cirque, mascottes, .....). La commission va se réunir le 10 octobre à 19 H.

Espaces verts : Mme BROUTE informe que le parking, situé le plus bas à la Gare, a besoin d'un gros entretien (taille des arbustes et massifs avec tonte et ramassage et évacuation des déchets). Suite à la réception de trois devis, elle signale que ce travail a été confié à M. DUPRE, paysagiste à Mentheville, pour un montant de 1190,40 euros TTC. Mme BROUTE fait part du projet d'établir un contrat d'entretien à l'année avec une entreprise pour les espaces verts à la Gare.

Information : M. BARTHELEMY signale que le Petit Bréautais sera prêt à distribuer la semaine prochaine. Il fait part de l'assemblée générale de Viva L'Solbar qui aura lieu le 20 octobre prochain à 18 H 15. M. BARTHELEMY fait part d'une invitation de l'association NoName'S improvisation qui va effectuer un spectacle de théâtre d'improvisation le 9 octobre prochain à 20 H au Mac Daid's au Havre. M. BARTHELEMY fait un compte-rendu de la dernière réunion de la communauté de communes Campagne de Caux : réaménagement de l'intérieur de la résidence des personnes âgées de Goderville avec une étude sur 38 appartements comprenant des logements pour couples ; effondrement sur le parking P3 de la communauté de communes à la gare avec suppression d'une vingtaine de places de stationnement. ; création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour la compétence eau et assainissement.

Cimetière : Mme PIGEON signale que l'entreprise SAILLY a réalisé le chemin et la pose des robinets. L'engazonnement, la pose de cailloux et le carré militaire seront prochainement faits.

Pôle Paramédical : Mme PIGEON signale que la pose du placoplâtre est terminée, le carrelage et la peinture vont commencer. Mme PIGEON, Mme BROUTE et M. MALO travaillent sur l'établissement des baux. Ils précisent que le ménage des sanitaires, de la salle d'attente et de la salle commune sera effectué par un agent communal. Les charges mensuelles incluses aux loyers seront le ménage, les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage.

Etude Quartier Libre menée par la communauté de communes Campagne de Caux : Une réunion organisée par le bureau d'étude mandatée par la communauté de communes aura lieu le 11 octobre prochain. Cette étude est menée en parallèle du PLUI et vise les conditions d'aménagement et de développement du centre-bourg.

### **PLAQUES DE RUES ET DE HAMEAUX A CHANGER (n°2/10-2018)**

Mme LEFRANCOIS est volontaire pour prendre en charge le dossier concernant le remplacement des plaques de rues et de hameaux.

### **MISE EN PLACE DU SERVICE CIVIQUE (n°3/10-2018)**

Mme THUMEREAU signale qu'une convention a été signée avec la Mission Locale du Pays de Caux Vallée de Seine permettant la mise en place d'un service civique avec Melle FOUBERT Rachel de Gruchet-le-Valasse. Ce service civique a débuté le 1 octobre dernier et se termine le 30 juin 2019 avec une durée hebdomadaire de 24 H (sur 4 jours). Une indemnité complémentaire mensuelle de 107,58 euros est à verser par la commune. L'objet principal est l'accès à la culture. Mme ANCEL Catherine de Bréauté est tutrice bénévole. Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés au chapitre 012 de la section de fonctionnement du budget.

### **REUNION PUBLIQUE POUR LA PARTICIPATION CITOYENNE (n°4/10-2018)**

Les services de la Gendarmerie présenteront aux habitants les principes de la Participation Citoyenne le 14 novembre prochain à 19 H à la mairie.

### **MODIFICATION DU RESEAU ELECTRIQUE AUX ANCIENS VESTIAIRES RUE P. COUBERTIN (n°5/10-2018)**

Suite à une précédente réunion, Mme THUMEREAU présente deux devis d'électricité concernant la dépose de l'alimentation électrique des anciens vestiaires, situés rue Pierre de Coubertin, en vue de leur démolition :

\* Entreprise SAG Vigilec de Mélamare : 1950 euros TTC

\* Réseaux Environnement de Bréauté : 1174,62 euros TTC.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer ces travaux et ACCEPTE le devis de Réseaux Environnement de 1174,62 euros TTC.

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés au programme Travaux Divers de la section d'investissement du budget 2018.

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR L'EXERCICE 2018 POUR LE REGLEMENT DE LA PREMIERE ECHEANCE DE L'EMPRUNT DU POLE PARAMEDICAL (n°6/10-2018)**

Lors de la séance du 11 avril 2018, le conseil municipal a voté le budget 2018 comprenant l'inscription d'un prêt de 270000 euros pour compléter le financement de la construction du Pôle Paramédical. Le 1<sup>er</sup> août 2018, les Fonds ont été versés avec pour annexe le tableau d'amortissement comprenant la première échéance sur 2018 soit le 1 novembre. Des virements de crédits sont proposés à l'assemblée afin d'inscrire les crédits nécessaires au règlement de cette première échéance.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal,

Considérant la délibération du 11 avril 2018 approuvant le budget 2018

Considérant la délibération du 6 juin 2018 acceptant la proposition de prêt de la Banque Postale

Considérant la nécessité d'inscrire les crédits nécessaires au mandatement de cette échéance d'un montant de 3980,71 euros (intérêts : 1134 €, capital : 2846,71 €)

ADOpte, avec 12 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, M. LECARPENTIER, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, M. ORANGE, Mme BROUTE, Mme FLOURY, M. MALO) et 2 abstentions (M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS), la décision modificative n°1 telle que figurant dans les deux tableaux ci-après :

| Dépenses de fonctionnement | Montants part intérêts |
|----------------------------|------------------------|
| 615221                     | - 1134                 |
| 66111                      | + 1134                 |

| Dépenses d'investissement     | Montants part capital |
|-------------------------------|-----------------------|
| 21318 (travaux divers)        | - 2846,71             |
| 1641 (opérations financières) | + 2846,71             |

## **DECISION MODIFICATIVE SUR L'EXERCICE 2018 POUR L'ANNULATION D'UNE SOMME NON RECOUVREE (n°7/10-2018)**

Par délibération du 16 décembre 2015, la Direction de la Poste et M. PERIER, représentant la commune ont d'un commun accord estimés à 16000 euros l'indemnité à verser par la Poste pour la remise en état initial de l'ancien bureau de Poste situé dans le bâtiment communal, au 14 avenue du 8 mai.

Le montant total des travaux réalisés a dépassé de 1448,42 euros l'indemnisation fixée à 16000 euros. La Direction de la Poste a réglé les 16000 euros prévus selon l'accord du 16 décembre 2015. Après différents échanges avec la Poste et sur conseil de Mme HEUZE, Trésorière, la question suivante est posée à l'assemblée :

\* Etes-vous pour ou contre l'annulation de cette somme de 1448,42 € ?

Avant de se positionner, le conseil municipal décide d'aller voir sur place les travaux effectués. La décision sera prise lors d'une prochaine séance.

## **PROPOSITION DU CENTRE DE GESTION POUR UN NOUVEAU DISPOSITIF SUR LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (n°8/10-2018)**

La médiation préalable obligatoire est un processus, qui a vocation de favoriser un accord amiable plus rapide et moins coûteux entre une collectivité et son agent tout en désengorgeant les juridictions administratives. Le Centre de Gestion de la Seine Maritime, en tant que tiers de confiance des élus-employeurs et de leurs agents a été désigné médiateur dans le cadre de l'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire. Le médiateur pourra être saisi par l'autorité territoriale ou par l'agent. Si la commune de Bréauté souhaite adhérer, il est nécessaire de signer une convention d'adhésion avec le Centre de Gestion. Il est précisé que la signature de cette convention n'engage pas financièrement la commune. En effet, ce n'est qu'en cas de réalisation d'une médiation qu'une facturation sera établie. Le coût de cette facturation est de 180 €.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ d'adhérer à la mise en place du dispositif sur la médiation préalable obligatoire

CHARGE et AUTORISE M. le Maire ou les Adjointes dans l'ordre du tableau à signer la convention avec le Centre de Gestion et tout document afférent à ce nouveau dispositif.

## **DEVENIR DE L'ANCIENNE MAIRIE (n°9/10-2018)**

Prochainement, l'activité des Infirmières et du Pédicure-Podologue, se déroulant depuis leur installation à l'ancienne mairie, sera transférée au Pôle paramédical. Les locaux de l'ancienne mairie seront donc disponibles. Mme THUMEREAU suggère que la bibliothèque et la garderie périscolaire de l'école Henri Blanc soient transférées dans l'ancienne mairie. Chaque conseiller est invité à réfléchir sur l'occupation des locaux de l'ancienne mairie afin d'émettre des propositions.

## **FESTIVAL MARIONNETTES (n°10/10-2018)**

La communauté de communes Campagne de Caux organise un festival de Marionnettes avec la programmation de 12 spectacles. Un spectacle aura lieu le 3 novembre prochain à 16 H à la salle polyvalente. Le conseil municipal est invité à l'ouverture de ce festival le 23 octobre prochain.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION (n°11/10-2018)**

Mme THUMEREAU signale que la commune est concernée par l'enquête de recensement de la population, qui se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019. Elle précise qu'elle a assisté à une réunion d'information pour les élus le 13 septembre dernier à Lillebonne. Mme AUBER Chantal, Attachée, est chargée d'assister à la réunion organisée par l'Insee le 13 novembre prochain.

## **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (n°12/10-2018)**

L'assemblée prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de :

- Maître DUPIF, notaire à Goderville, pour la parcelle cadastrée section B n°1127, située 9 rue des Boulins
- Maître DUPIF, notaire à Goderville pour la parcelle cadastrée section B n°1088, située 17 rue d'Héricy

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas préempter sur les parcelles cadastrées :

- Section B n°1127, située 9 rue des Boulines
- Section B n°1088, 15 située 17 rue d'Héricy

### **QUESTIONS DIVERSES**

\* Mme THUMEREAU signale que :

- une copie des courriers de M. et de Mme MAILLET a été transmise à chaque conseiller municipal
- la communauté de communes Campagne de Caux a démarré les travaux hydrauliques au Givout
- le ludisport, géré par la communauté de Communes Campagne de Caux, a lieu pour cette année scolaire le mardi de 16 H à 17 H à la salle polyvalente. Un deuxième créneau sera peut être ouvert après les vacances de la Toussaint si un animateur est disponible.
- suite à la prolongation de l'arrêt de travail de M. DUBOCAGE Benjamin, M. LEFRANCOIS Aymeric a été embauché en contrat à durée déterminée jusqu'au 16 novembre prochain.

\* Mme FLOURY précise que la mairie d'Angerville-Bailleul va prêter 4 barnums pour le marché de Noël. Elle fait référence aux articles parus récemment dans la presse (opération Nettoyons la nature avec l'école Henri Blanc et l'avancement du chantier du Pôle paramédical) et signale que, dorénavant, des articles sur la commune paraîtront plus régulièrement.

\* M. BARTHELEMY fait part de l'organisation d'une exposition sur le centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 réalisée par l'association des Anciens Combattants et par les Enseignants et les Elèves de l'école Henri Blanc. Cette exposition aura lieu à la mairie du 20 au 25 novembre prochain. De l'aide est demandée au sein de l'assemblée pour la préparation de la salle en vue du spectacle de Marionnettes se déroulant le 3 novembre prochain à la salle.

\* Mme TAUVEL signale que l'opération Nettoyons la nature organisée par l'école Henri Blanc a permis de ramasser 27 kilos de déchets. En fin de journée, un goûter a été offert aux élèves. Elle demande qu'une poubelle soit installée à côté de chaque table pique-nique récemment installée ainsi qu'à l'arrêt des cars à côté de la pharmacie. Elle suggère que la plaque interdisant l'accès du cimetière aux chiens soit remplacée. Le conseil municipal est invité à la remise des prix du concours des Jardins Fleuris fixée au 26 octobre prochain à 18 H à la mairie. Mme TAUVEL demande si la commune prend en charge la destruction des frelons asiatiques, le coût d'une destruction dans un arbre est de 120 € à 150 €. Mme THUMEREAU va se renseigner sur les obligations de la commune.

\* Mme PIGEON fait part d'un mot de M. PERIER, Maire adressant ses félicitations à Mme FOURE pour le nettoyage de la salle polyvalente.

\* M. MALO demande des nouvelles sur le fonctionnement de la cantine scolaire municipale. Mme THUMEREAU répond que tout se passe bien et que les parents d'élèves n'ont fait aucune remarque. Elle précise que depuis la rentrée, Mme BACHELET aide M. PARIS au service et que son travail est satisfaisant.

\* M. VANDERMEERSCH signale qu'il a rendez-vous avec une entreprise pour un devis pour la suppression d'une porte au local associatif de la Quintefeuille rue Pierre de Coubertin.

\* Mme BROUTE informe qu'elle a eu rendez-vous avec Enedis pour le branchement électrique du Pôle paramédical. Mmes PIGEON et BROUTE précisent que la question de faire des places supplémentaires de stationnement derrière le Pôle paramédical s'est posée à la dernière réunion de chantier. Elles remarquent que le stationnement réglementé aux usagers de la pharmacie et du futur pôle paramédical n'est pas toujours respecté.

\* Mme LEFRANCOIS signale que la communauté de communes Campagne de Caux met à disposition des usagers un broyeur. Elle suggère de mettre cette information dans le Petit Bréautais. Mme LEFRANCOIS remercie M. VANDERMERRSCH pour l'aide qu'il a apportée à son mari pour le réaménagement du parterre communal situé devant son habitation avenue du 8 mai.

\* Mme THUMEREAU signale que, suite à l'annonce du départ en retraite de M. LAMBERT le 1<sup>er</sup> février 2019, des candidatures arrivent en mairie. Elle précise que la présence d'un agent communal le matin devant l'école sera maintenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des membres présents.